



## Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap



# INTRODUCTION

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation :

- Prise en compte de leurs besoins ;
- Etude des aménagements spécifiques pour leur accompagnement tout au long de sa formation ;
- Coordination entre les différents services de l'école ;
- Accompagnement dans leurs démarches.

Eveil et Signes se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

## **I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

### **1. Qu'est-ce que le handicap ?**

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre entretien auprès de votre référent/correspondant handicap que vous sera demandé un document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)  
**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.
- **PPS** : Délivré par la MDPH  
Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH  
**L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé**. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI)  
**L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

## 2. Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein d'Eveil et Signes d'un référent handicap : Isabelle Cottenneau, directrice de l'organisme de formation.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Votre correspondant, le Référent Handicap, est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches, il fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

### 3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en plusieurs étapes :

- **Quand parler de mon handicap ?**

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre demande d'inscription à l'une de nos formations. Il vous suffit d'indiquer vos besoins au référent handicap.

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en visio en LSF avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- **Comment est adaptée ma formation ?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons la présence d'interprètes en LSF ou l'envoi des contenus théoriques en amont et leur adaptation.

- **Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

### 4. Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant, dès lors qu'il est inscrit à une formation Eveil et Signes, peut demander auprès du référent handicap à accéder aux outils via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

Peuvent être mis à votre disposition :

- Tous les documents des contenus théoriques
- Les supports vidéos du signaire, des lectures enrichies de signes, des comptines enrichies de signes
- Le diaporama Powerpoint de la formation

## Textes à consulter

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

## Coordonnées des correspondants handicap

Référent handicap Eveil et Signes		
<b>Mme Isabelle COTTENCEAU</b>	18B route de Cholet 49610 Mûrs-Erigné	<a href="mailto:isabelle.cottenceau@eveiletsignes.com">isabelle.cottenceau@eveiletsignes.com</a> 06 23 43 89 03

# Annuaire des délégations régionales de l'AGEFIPH

Un numéro d'appel unique : 0 800 11 10 09

Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Rhône-Alpes</b> Parc D'Affaires De Saint-Hubert 33 Rue Saint Théobald 38080 L'Isle d'Abeau	auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr
	<b>Auvergne</b> 65 boulevard François Mitterrand CS 70357 63000 Clermont-Ferrand	
Bourgogne-Franche-Comté	<b>Dijon</b> Immeuble Osiris 7 Boulevard Winston Churchill BP 66615 21066 Dijon Cedex	bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
Bretagne	<b>Rennes</b> 4 Avenue Charles Tillon 35000 Rennes	bretagne@agefiph.asso.fr
Grand-Est	<b>Reims</b> Immeuble Le Roosevelt 2ème étage 5 rue du Président Franklin Roosevelt 51100 Reims	grand-est@agefiph.asso.fr
	<b>Nancy</b> Immeuble Joffre Saint Thiebault 13-15 Boulevard Joffre 54063 Nancy	
Hauts-de France	<b>Amiens</b> 3 rue Vincent Auriol CS 64801 80048 Amiens	hauts-de-france@agefiph.asso.fr
	<b>Lille</b> 27 bis rue du Vieux Faubourg 3ème étage 59040 Lille	
Ile-de-France	<b>Arcueil</b> 24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad Immeuble Le Baudran 94110 Arcueil	ile-de-france@agefiph.asso.fr

<b>Normandie</b>	<b>Rouen</b> Immeuble Les Galées du Roi rue Gadeau de Kerville 76107 Rouen	normandie@agefiph.asso.fr
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	<b>Poitiers</b> 14 Boulevard Chasseigne Capitole V 86035 POITIERS	nouvelle- aquitaine@agefiph.asso.fr
	<b>Limoges</b> 3 Cours Gay Lussac Immeuble Manager 2 CS 50 297 87008 Limoges Cedex	
<b>Occitanie</b>	<b>Toulouse</b> 17 Boulevard De La Gare BP 95827 Immeuble La Passerelle St Aubin 31505 Toulouse	occitanie@agefiph.asso.fr
	<b>Montpellier</b> Immeuble Antalya - Zac Antigone 119 Avenue Jacques Cartier CS 19008 34967 Montpellier	
<b>Pays de la Loire</b>	<b>Nantes</b> 34 quai Magellan 44032 Nantes	pays-loire@agefiph.asso.fr
<b>Provence-Alpes- Côte d'Azur et Corse</b>	<b>Meyreuil</b> Arteparc de Bachasson Bâtiment B1 rue de la Carrière de Bachasson 13590 Meyreuil	paca@agefiph.asso.fr

# Annexes

## [Agefiph, ouvrir l'emploi aux personnes handicapées](#)

L'Agefiph propose des services et aides financières aux entreprises et aux personnes en situation de handicap.

## [Interprètes en LSF | Eveil et Signes](#)

Retrouvez la liste des interprètes en LSF en région Pays de la Loire. Pour les autres régions, votre référent handicap peut vous transmettre des noms d'interprètes en LSF.